

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/102

2 décembre 1999

(99-5330)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

## MAURICE

### Déclaration de M. Rajkeswur Purryag Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères et du commerce international

1. Je voudrais m'associer aux précédents orateurs pour remercier les autorités des États-Unis d'avoir accueilli cette Conférence, et féliciter le Secrétariat de l'OMC qui en a assuré la préparation et a fourni son appui aux États Membres. Permettez-moi aussi de vous féliciter à l'occasion de votre entrée en fonctions et de vous assurer de la collaboration de ma délégation en vue du plein succès de la Conférence.
2. Tout d'abord, je voudrais dire que Maurice approuve sans réserve les déclarations faites par le Ministre tanzanien, M. Simba, au nom des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et par le Ministre jamaïcain, M. Hylton, au nom des 71 États du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.
3. Maurice est un petit pays en développement insulaire, isolé et vulnérable, qui doit surtout compter sur ses échanges extérieurs pour s'assurer une croissance soutenue et un développement socio-économique durable. Cette forte dépendance nous rend véritablement vulnérables, et notre économie, en raison de son exigüité, peut difficilement résister en cas de chocs extérieurs.
4. Un système commercial multilatéral renforcé, fondé sur des règles et transparent, étayé par l'OMC, est pour nous de la plus haute importance. Il procure aux petites économies la stabilité, la prévisibilité et la sécurité juridique adéquate dont elles ont besoin. Mais les règles de l'OMC doivent évoluer avec le temps et être rendues plus adaptées aux besoins en matière de développement, de commerce et de finances qui sont ceux des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petites économies au nombre desquelles se trouvent les pays insulaires vulnérables.
5. Le traitement spécial et différencié procure, certes, un allègement dans la mesure où il prévoit des périodes transitoires, mais il ne remédie pas aux difficultés permanentes et intrinsèques qui sont celles des petits pays. Les futures négociations devraient assurer que des dispositions applicables à ces pays soient incorporées aux règles elles-mêmes.
6. À cet égard, nous estimons que la dimension du développement devrait occuper une place de choix dans le programme des négociations, faute de quoi le risque de marginalisation ne sera pas évité.
7. On avait pu espérer que les engagements et obligations inclus dans les Accords découlant du Cycle d'Uruguay déboucheraient sur le bien-être de toutes les populations du monde, grâce à l'élévation des niveaux de vie, au plein emploi, à la croissance et au développement soutenus, tout en préservant l'environnement. Cet espoir n'a pas été réalisé, mais les objectifs demeurent: ils sont au

cœur même de nos stratégies de développement. En tant que Ministres, nous les avons consacrés à Singapour comme à Genève.

8. Cinq ans après Marrakech, nous voici à Seattle. L'atmosphère générale est à la déception parmi les pays en développement: ils font valoir que la douloureuse libéralisation qu'ils ont entreprise au prix de beaucoup de difficultés ne leur a pas encore procuré d'avantages en proportion. Dans les salles de réunion comme à l'extérieur, dans la rue, nous avons entendu les préoccupations de ceux qui craignent que la libéralisation, en l'absence d'un "SI", ne débouche sur un monde auquel aucun de nous n'aspire, un monde dans lequel la justice et l'équité n'auraient pas leur place.

9. La mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay a été décevante pour les pays en développement. De fait, les industries nationales doivent maintenant supporter la concurrence de grosses sociétés étrangères; par ailleurs, les recettes d'exportation ont diminué et les recettes publiques ont beaucoup diminué aussi. De plus, la mise en œuvre des décisions de l'OMC et la participation à ses travaux représentent une charge financière supplémentaire.

10. Par ailleurs, les dispositions de certains accords, loin de favoriser le développement, se sont transformées en contraintes pour la croissance. Les avantages découlant du respect de l'Accord sur les ADPIC, par exemple, doivent être mis en balance avec le coût substantiel du respect de cet accord et avec l'augmentation du prix des produits dans lesquels les éléments de propriété intellectuelle sont appréciables. De plus, ces contraintes pourraient retarder le développement technologique indispensable au développement économique futur des pays en développement. Dans ces conditions, nous nous félicitons tout particulièrement de la proposition de mettre en place, au sein de l'OMC, un groupe de travail du transfert de technologie.

11. À Genève, l'an dernier, les Ministres se sont déclarés préoccupés par la marginalisation des pays les moins avancés et des petits pays en développement dont l'économie est vulnérable. Nous avons demandé qu'il soit prêté attention aux préoccupations de ces pays.

12. S'agissant des petites économies en développement, les travaux ont progressé depuis la Conférence ministérielle de Genève, principalement au sein du Comité du commerce et du développement. À cet égard, les efforts communs de la Banque mondiale, du Commonwealth et de l'OMC ont servi à mettre en lumière la nécessité d'aborder cette question dans une perspective plus large. Le mandat défini à Seattle doit donc inclure la mise en place, dans les différents organes de l'OMC, d'un programme de travail axé sur les préoccupations commerciales des petites économies en développement vulnérables, l'objectif étant de présenter des recommandations appropriées à la quatrième Conférence ministérielle.

13. Permettez-moi de souligner que les préoccupations des petites économies n'ont rien de nouveau. Du point de vue du commerce extérieur, les structures de production, la compétitivité et la résistance aux chocs extérieurs, entre autres choses, sont intimement liées à la dimension d'une économie. Nous sommes tous conscients des difficultés qui assaillent de façon générale les petites économies. Leur vulnérabilité intrinsèque est souvent exacerbée par l'isolement géographique, par le fait qu'elles sont exposées aux catastrophes naturelles et par l'insuffisance de leurs capacités humaines et institutionnelles.

14. Pendant les quelques années écoulées, les petites économies, en particulier les petits pays en développement insulaires, ont subi un certain nombre de retombées convergentes de la libéralisation, essentiellement l'érosion des préférences et la concurrence plus vive des économies de plus grande envergure. Faute de mesures appropriées, le risque est très réel de voir beaucoup de ces pays, qui se battent contre le sous-développement et ne ménagent aucun effort pour gagner la bataille, retomber dans une condition peu enviable. Il est donc important que les travaux futurs entrepris à l'OMC pour répondre aux préoccupations des petites économies mettent ces dernières en mesure de tirer parti des

possibilités commerciales qui s'offrent dans l'économie mondiale afin de compenser leurs difficultés structurelles intrinsèques.

15. Les arrangements préférentiels qui ont joué un rôle si important dans le développement de ces économies devraient être maintenus, afin de leur éviter une marginalisation plus marquée encore. Les préférences contribuent à la compétitivité des petites îles éloignées et compensent en partie des coûts de fret élevés. Elles doivent rester prévisibles et significatives du point de vue commercial, qu'il s'agisse de l'accès ou des recettes. Des arrangements comme l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes et la Convention de Lomé sont indispensables à une intégration progressive et sans heurt des pays bénéficiaires au système commercial multilatéral. Les dérogations accordées dans le cadre de l'OMC en faveur de tels arrangements garantissent la sécurité et la prévisibilité, conditions importantes de la performance commerciale et du développement économique. Nous espérons donc que ces dérogations seront renouvelées, plus particulièrement la dérogation concernant la Convention de Lomé, qui doit être examinée sous peu.

16. De nombreux petits pays insulaires sont tributaires d'un seul ou de deux produits agricoles. Dans mon pays, comme dans beaucoup de pays comparables, le sucre n'est pas seulement un produit commercialisable, c'est un mode de vie. Il a été à l'origine de l'installation des hommes dans notre île et a véritablement déterminé notre histoire. Avec le temps, il s'est avéré que la canne à sucre était la culture convenant le mieux aux conditions agroécologiques et climatiques régnant dans notre pays, la seule culture qui puisse être pratiquée à vaste échelle, à des fins commerciales. Dans une île dépourvue de ressources naturelles et régulièrement victime de cyclones, le sucre joue le rôle multifonctionnel assigné à l'agriculture par le Sommet de Rome.

17. De ce point de vue, nous pensons que tout futur accord sur l'agriculture devrait reconnaître le rôle multifonctionnel et distinct de l'agriculture ainsi que la diversité des systèmes agricoles du monde entier. Tout en reconnaissant la nécessité d'une libéralisation progressive dans le domaine de l'agriculture, nous devons garder à l'esprit à la fois les conséquences défavorables qu'elle entraîne pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et la situation particulière des petits pays en développement insulaires. À cet égard, la décision de Marrakech en faveur des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devrait être effectivement mise en œuvre, afin de préserver la sécurité alimentaire de ces pays.

18. Je voudrais affirmer clairement que nous ne revenons pas sur notre engagement de nous intégrer au système commercial international. Cela dit, permettez-moi d'ajouter, sans laisser de place à l'équivoque, que les futures négociations ne devraient pas déboucher sur une accélération de la marginalisation. Ce qui est nécessaire à nos économies et à nos sociétés, c'est un rythme de libéralisation qui n'entraîne pas de bouleversements économiques et sociaux. Il est donc impératif que la dimension du développement devienne partie intégrante de tous les accords.

19. La crédibilité et le succès de l'OMC dépendront de son aptitude à faire naître un environnement commercial juste et équitable, qui tienne compte des spécificités et corresponde aux besoins, aux aspirations et au potentiel de développement de la communauté mondiale, dont aucun pays n'est exclu.

---